



PRÉFET
DE LA GIRONDE

NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCUEIL AU GUICHET DU SERVICE DES ÉTRANGERS DE LA PRÉFECTURE

À compter du 15 octobre 2013

L'accès aux guichets s'effectue uniquement sur rendez-vous

Comment obtenir un rendez-vous ?

- ✉ Par courrier en envoyant sous enveloppe cachetée le **formulaire de demande de rendez-vous** et votre **dossier de demande de carte de séjour** à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde DRSP – Service de l'Immigration et de l'Intégration
2, Esplanade Charles de Gaulle – CS 41397 – 33077 BORDEAUX cedex

- ✉ En déposant l'enveloppe qui contient votre dossier dans la boîte aux lettres du hall de la Préfecture.

Qui me fixe un rendez-vous ?

- ✉ Vous recevez à votre domicile un courrier envoyé par la Préfecture

Où trouver le formulaire de demande de rendez-vous ?

- ✉ Le formulaire est disponible sur le site Internet :

www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Sejour

- ✉ Dans le hall d'accueil de la Préfecture. Vous devez utiliser celui qui correspond à votre situation.

Où trouver la liste des pièces pour mon dossier de demande de carte de séjour ?

- ✉ Les listes de pièces sont disponibles sur le site Internet :

www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Sejour

- ✉ Dans le hall d'accueil de la Préfecture. Vous devez utiliser celle qui correspond à votre situation.

Que doit contenir mon enveloppe ?

Dans tous les cas :

- ✉ Le formulaire de demande de rendez-vous complété ;
- ✉ Les **PHOTOCOPIES** des documents figurant sur la liste de pièces (**aucun document original !**).

Et je dois ajouter :

Pour le renouvellement de ma carte de séjour ou de mon autorisation provisoire de séjour

- Je n'ai rien à ajouter ! S'il manque des documents, ils me seront demandés dans le courrier me fixant le rendez-vous.

Pour une première demande de carte de séjour

- Une lettre expliquant pourquoi je sollicite une carte de séjour (situation familiale, travail...) ;
- Les copies de toutes les pages de mon passeport ;
- La copie de mon justificatif de domicile en Gironde de moins de 3 mois.

Pour un document de circulation pour étrangers mineurs

- L'imprimé TIR ou DCEM complété et signé.

Ma situation ne correspond à aucun de ces cas, que dois-je envoyer ?

- Une lettre expliquant pourquoi je sollicite une carte de séjour (situation familiale, travail...) ;
- Les copies de toutes les pages de mon passeport ;
- La copie de mon justificatif de domicile en Gironde de moins de 3 mois.

ATTENTION !

Je ne dois jamais joindre de timbres fiscaux dans mon enveloppe.
Ils me seront réclamés au guichet lors du rendez-vous.
Pour une demande de renouvellement, je dois envoyer mon dossier
2 mois avant la fin de validité de mon titre.

Un renseignement ?

05 56 90 60 60

du lundi au jeudi de 9 h à 11 h

Un renouvellement de récépissé ?

pref-etrangers-sejour@gironde.gouv.fr

(Merci de préciser "Récépissé" en objet, et d'indiquer dans le mail vos noms, prénoms et n° étranger à 10 chiffres figurant en haut à droite du récépissé)